

Département  
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du vendredi 20 janvier 2023 à 20h

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

**Etaient présents :** Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Richard LIEBY, adjoints  
Claude SCHULLER, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

**Absents excusés avec procuration :**

Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF  
Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY  
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ  
Raymonde SEILER procuration à Claude SCHULLER  
Emmanuelle BONDUELLE procuration à Elodie DEMARE

**Absents excusés sans procuration :** André BECK

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents 9*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 13/01/2023

---

**6. Délégation au Maire 1° marchés - 10° actions en justice**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :**

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>N° mandat</i>	<i>Total TTC</i>
MULLER	Aménagement de voirie – rue de l’Eglise	815-2022	6 420,48 € €
LACROIX Signalisation	Panneaux de voirie	891-2022	3 028,03 €
FALLER	Chocolats – ainés	913-2022	4 372,75 €
LRE	Luminaire – rue du Général de Gaulle	16-2023	4 760,40 €

**10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;**

- Tribunal administratif : en défense, contre le recours contentieux à l’encontre de l’arrêté municipal du 24/10/2022, portant refus de la demande de permis de construire PC 068 072 22 D0010  
Le dossier a été confié à l’avocat de la commune.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Pierrette KEMPF*

Certifié exécutoire –  
Le Maire –  
Christian FRANTZ





transmis à la sous-préfecture le 26/01/2023  
affiché le 26/01/2023